

Gestion administrative des tournois

FORMULAIRES DE TYPE H

H comme...homologation !

Suivre la procédure informatique mise en place sur le site fédéral pour les tournois à cadence lente et FIDE. Suivre la procédure mise en place par les Ligues pour les tournois à cadence lente ne comportant que des joueurs de la Ligue et non FIDE et pour les tournois à cadence rapide.

FORMULAIRES DE TYPE T

T comme...traitement des tournois ! Ils sont sous l'entière responsabilité de l'arbitre.

Référence du formulaire	Nature du formulaire	Remarques
T1ter / DNA	Page de garde	Document qui présente de façon synoptique un certain nombre de données faisant l'objet d'un contrôle de la part de la DNA.
T2 / DNA	Récapitulatif des participants	Toutes les personnes qui participent à une manifestation homologuée doivent être en règle vis à vis de notre Fédération sportive
T3ter / DNA	Fiche de calcul des droits d'homologation	Le chèque correspondant à cette somme doit obligatoirement accompagner cette fiche.
T4 / DNA	Check-list : tournois rapides	Liste des pièces qui composent le rapport technique
T5ter / DNA	Check-list : tournois joués en cadence lente	Liste des pièces qui composent le rapport technique
T6 / DNA	Fiche concernant le traitement des tournois fermés FIDE	Liste des pièces qui composent le rapport technique et remarques spécifiques.
T7 / DNA	Attestation sur l'honneur (licence A)	Exemple d'attestation que doit remplir et signer un joueur ne présentant pas sa licence A
T8 / DNA	Attestation sur l'honneur (licence B)	Exemple d'attestation que doit remplir et signer un joueur ne présentant pas sa licence B
T9 / DNA	Enquête forfait non justifié	Exemple de lettre que doit envoyer l'arbitre à un joueur forfait.
T10 / DNA	Avertissement écrit	Modèle d'avertissement écrit

FORMULAIRES DE TYPE I

I comme ...informatique ou comme...indemnités !

Référence du formulaire	Nature du formulaire	Remarques
I2 / DNA	Fiche d'indemnisation d'un arbitre délivrée lors de l'arbitrage d'une manifestation homologuée	Rappel : toute indemnisation doit être déclarée (impôts).

Homologation des tournois à cadence lente.

Pour ce qui concerne les tournois rapides ou lents comptant pour le Elo national mais ne comportant que des joueurs de sa propre Ligue la demande d'homologation est du ressort des Ligues. Voir la procédure mise en place avec les délégués ELO des Ligues.

La liste des responsables des homologations dans les différentes Ligues est consultable sur le site FFE

<http://www.echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRH>

Pour ce qui concerne les tournois FIDE, et tous les autres tournois comptant pour le Elo national, les demandes sont à faire directement sur le site fédéral.

Procédure :

1. Se connecter en tant qu'utilisateur, <http://echecs.asso.fr/Connect.aspx> ,
2. En haut à gauche cliquer sur « Homologation »,
3. Remplir le formulaire,
4. Enregistrer.
5. Un message sera reçu dès validation de la compétition.

Ce message sera du style :

« Suite à votre demande, le Tournoi XCXCXCXCX est homologué sous le numéro XXXXX.

Vous pouvez administrer et envoyer les résultats en vous connectant à <http://admin.echecs.asso.fr>

login: XXXXX

password : XXXXXXXXXXXX

RAPPORT TECHNIQUE : PAGE DE GARDE
Formulaire T1 ter

Identification de l'arbitre rédacteur

Nom et prénom de l'arbitre rédacteur : -----
Numéro de licence de l'arbitre rédacteur : -----
Niveau de l'arbitre rédacteur :-----
Adresse postale : -----

Téléphone et e-mail : -----
Nom, prénom et n° de licence de l'arbitre principal (si différent)-----

Nom de l'événement :

Numéro d'homologation FFE:

Date(s) de l'événement : du au

Lieu (commune, département, ligue) :

Nom, prénom et coordonnées de l'organisateur :

.....

.....

.....

Caractéristiques techniques

Nombre de rondes :
Nombre de joueurs FIDE : (si cadence FIDE)
Nombre de joueurs au total :
Cadence Rapide ?; Cadence FFE ?; Cadence FIDE ?(Cocher une seule case)
Départages :
Type d'appariements :.....
Système de répartition des prix :
Montant total des prix distribués :
Tarif des droits d'inscription : ADULTES = € JEUNES = €
Nom et titres des adjoints :.....

NOTES

Attestation(s) de stage pratique jointe(s) : OUI NON
Copie de demande de sanction ou d'explication : OUI NON
Bordereau de licence jointe (s) pour le secrétariat FFE : OUI NON
Divers
Date et signature de l'arbitre :

**TRAITEMENT DES TOURNOIS RAPIDES
CHECK-LIST**

Formulaire T4Ter /DNA

	Délégué ELO Régional	Directeur des Titres
1. Page de garde	X	X
2. Liste alphabétique des compétiteurs	X	X
4. Grille américaine	X	X
5. Règlement Intérieur du Tournoi		X
6. Sauvegarde informatique + « exportation »	X	
8. Récapitulatif des participants	X	
9. Attestations sur l'honneur (le cas échéant)	X	
11. Fiche d'indemnisation de l'arbitre		X
13. Attestation de Stage Pratique portant sur un stagiaire ou candidat		X
14. Rapport disciplinaire (le cas échéant)		X

Le rapport technique **complet (avec le numéro d'homologation FFE)** doit nécessairement être adressé **dans les 7 jours** qui suivent la fin du tournoi. L'arbitre principal est responsable de la rédaction et de l'expédition du rapport par courrier tarif normal ou par INTERNET. Conformément à l'article 13 du RIDNA, le rapport établi par un stagiaire (adressé uniquement au Directeur des Titres) n'est utilisé que pour valider le cursus de l'impétrant. Tout arbitre ne respectant pas ces directives peut être sanctionné (voir article 33.3 du RIDNA).

Adresse du Délégué Elo Régional (à remplir par ligue) :

Adresse du Directeur des Titres :

M Gérard HERNANDEZ2, rue du Clair Matin – 01500 Saint Denis en Bugey –
hnz.gerard@wanadoo.fr

Il convient d'adresser à l'organisateur une version personnalisée du rapport technique comportant les pièces susceptibles de l'intéresser.

L'arbitre est tenu de conserver dans ses archives personnelles une copie du rapport technique pendant 6 mois à compter de la date de fin de tournoi.

	Secrétariat fédéral	Directeur des Titres
1. Page de garde		X
2. Liste alphabétique des compétiteurs		X
3. Grille américaine		X
4. Règlement Intérieur du Tournoi		X
5. Boule Papi vers Erick Mouret	X	
6. Attestations de normes (formulaires FIDE) <i>le cas échéant</i>	X	
7. Récapitulatif des participants	X	
8. Droits : facture et chèque	X	
9. Fiche d'indemnisation de l'arbitre		X
10. Attestation de Stage Pratique portant sur un stagiaire ou candidat		X
11. Rapport disciplinaire (le cas échéant)		X

Date limite d'expédition : **le rapport complet (avec le numéro d'homologation FFE)** doit être adressé au plus tard à J + 7 au secrétariat fédéral (la partie complète qui le concerne) et au Directeur des Titres (idem) par INTERNET ou à défaut par courrier. Le jour J correspond à la date de la dernière ronde. Le non-respect de cette directive implique une amende de 67 euros à payer par l'organisateur. Conformément à l'article 33.3 du RIDNA, un arbitre ne se conformant pas à ces directives et ne respectant pas le délai "J + 7" peut être sanctionné par la DNA. Le rapport technique d'un tournoi est toujours établi et signé par l'arbitre principal en personne.

Il convient d'adresser à l'organisateur une version personnalisée du rapport technique, comportant les pièces susceptibles de l'intéresser.

Adresse du secrétariat fédéral :
Fédération Française des Échecs, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines Cedex

Mail d'Erick Mouret :
erick.mouret@echecs.asso.fr

Adresse du Directeur des Titres :
M. Gérard HERNANDEZ2, rue du Clair Matin – 01500 Saint Denis en Bugey – hnz.gerard@wanadoo.fr

Cette check-list ainsi que cette procédure de traitement ne concernent que les compétitions dont les parties sont jouées en cadence lente. Pour les parties rapides, voir le formulaire « T4 Ter » de la DNA.

L'arbitre est tenu de conserver dans ses archives personnelles une copie du rapport technique pendant une année à compter de la date de fin de tournoi.

LE RAPPORT TECHNIQUE SIMPLIFIÉ

À une époque où on se soucie beaucoup de l'environnement, il économise du papier, de l'encre pour votre imprimante et des frais d'envoi.

Comment faire ?

Envoyer :

la sauvegarde (boule) PAPI dans les 2 jours suivant la compétition à Erick Mouret. Le rapport technique dans les 7 jours à M. Gérard HERNANDEZ, responsable des tournois, sanctions et titres de la DNA. Il faut aussi envoyer au secrétariat fédéral les éléments indispensables par courrier.

À Erick Mouret.

Par mail:

erick.mouret@echecs.asso.fr

Sauvegarde PAPI (Boule)

Au secrétariat Fédéral

Par courrier: Fédération Française des Échecs, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines Cedex
Le calcul des droits de l'homologation + le chèque
Les attestations de norme FIDE signés (si applicable)
Formulaire T2 : Récapitulatif des participants.

À Gérard HERNANDEZ

Par mail :

Fichiers en format Word ou PDF les documents listés sur le formulaire T4 Ter ou T5 Ter, soit :

- Page de Garde T1ter
- Le règlement intérieur
- I2ter – fiche d'indemnisation de l'arbitre
- Attestation de Stage Pratique (positive)
- La grille américaine
- La liste alphabétique des participants

Si vous lui envoyez tout cela par mail, il n'est pas besoin de lui faire un courrier.

Par courrier : M. Gérard HERNANDEZ 2, rue du Clair Matin – 01500 Saint Denis en Bugey

- Demandes de Sanction obligatoirement signé
- Attestation de Stage Pratique NÉGATIVE, obligatoirement signée

TRAITEMENT DES TOURNOIS FERMES HOMOLOGUES FIDE

Ce rapport technique doit être envoyé dans les 7 jours qui suivent la fin du tournoi à :

Fédération Française des Échecs, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines Cedex

Tout retard sera sanctionné par une amende de 67 euros à payer par l'organisateur et par une mesure disciplinaire prise par la DNA à l'encontre de l'arbitre.

Un second exemplaire du rapport doit être adressé à M. Gérard HERNANDEZ.

Ce rapport technique comprend les pièces suivantes :

Liste des participants en respectant l'orthographe des noms adoptée par la FIDE, notamment pour l'alphabet cyrillique, avec numéros d'identification FIDE, Elo international, fédérations (en employant le code FIDE, en trois lettres).

Grille des résultats (renumérotée selon le classement final)

Attestations de normes, le cas échéant (formulaires FIDE) *(le directeur des titres n'est pas destinataire de cette pièce).*

Fiche de calcul des droits d'homologation et chèque *(le directeur des titres n'est pas destinataire de cette pièce).*

Fichier pgn de l'ensemble des parties *le directeur des titres n'est pas destinataire de cette pièce.*

Remarque : l'arbitre est tenu de conserver dans ses archives personnelles une copie du rapport technique pendant 1 an à compter de la fin du tournoi.

MODÈLE DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE TOURNOI.

Entente préalable entre :

- **l'Arbitre principal et l'Organisateur.**

- **l'Organisateur et la Direction Technique Nationale.**

Pour définir les modalités techniques du tournoi, obtenir son homologation FFE ou FIDE et préciser les types de joueurs qui pourront y participer (Limites Elo ? Sexe ? Nationalité ?), afin de tout prévoir (!?) pour un bon déroulement.

C'est la règle des 4 W des Anglais (Where, Why, When, Who).

Le **Règlement Intérieur** doit être préparé par l'Arbitre et l'Organisateur, avant la 1ère ronde. Il doit être affiché dans la salle du Tournoi.

Article 1 : Présentation

L'Association (Club, Comité...) :

organise le

du au (bien définir le ou les tournois).

Exemple :

Le XLVIIème Festival International d'Échecs de est organisé par le club d'échecs de

..... du au

Lieu des rencontres : salle du Palais des Sports de

Ce festival est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

Comportement correct exigé

Être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E.

TOURNOI DE GM :

Tournoi fermé de 10 joueurs.

OPEN A :

Ouvert aux joueurs avec classement supérieur à 1700 Elo.

OPEN B :

Ouvert aux joueurs avec classement inférieur à 1800 Elo.

TOURNOI DE BLITZ

Nota :

- Les joueurs français non-classés sont affectés d'office dans l'Open B, sauf cas particulier (ex. : ancien classement) étudié par le Comité d'Organisation du Festival.
- Les joueurs étrangers non-classés F.I.D.E. et ne pouvant pas prouver par une attestation un classement ELO converti inférieur à 1800 seront automatiquement affectés dans l'Open A.
- Le comité d'organisation du Festival se réserve le droit de surclasser un joueur, compte tenu des résultats que celui-ci a obtenu dans les éditions précédentes du festival ou dans d'autres compétitions d'échecs en France ou à l'étranger. La décision prise par le comité d'organisation est sans appel.
- Un joueur ayant falsifié des documents ou ayant déclaré intentionnellement un faux classement ne pourra prétendre à aucun prix et sera exclu du tournoi.

Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge :

1999 ou 1899 ou 1499 pour les seniors;

1399 pour les juniors;

1299 pour les cadets;

1199 pour les minimes et les benjamins;

1099 pour les pupilles ;

1009 pour les poussins et les petits poussins.

Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (Congrès de 20.....).

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE 20.....) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et (ou) réglé leurs droits d'inscription.

Exemple :

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.2....).

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C04 FIDE) pour les Opens, et Tables de Berger pour le Tournoi Fermé. Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Remarques : Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 2 heures après la fin de la ronde n-1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre de son open au cours de la ronde précédente au plus tard.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

Article 3 : Cadence

Cadence : 40 coups / 1h30 puis 30mn avec un incrément de 30s par coup depuis le début.

Article 4 : Horaires

Horaire de Jeu :

Vérification des licences :

Clôture des inscriptions :

Clôture du Tournoi : (jour, heure et lieu)

Affichage des appariements à heures. Présence de l'Arbitre jusqu'à heures.

Exemple :

Dates et horaires des rondes :

1ère ronde	samedi	Début à 18h
2ème ronde	dimanche	Début à 14h30
3ème ronde	lundi	Début à 10h
4ème ronde	lundi	Début à 16h
5ème ronde	mardi	Début à 14h30
6ème ronde	mercredi	Début à 14h30
7ème ronde	jeudi	Début à 14h30
8ème ronde	vendredi	Début à 14h30
9ème ronde	samedi	Début à 10h
Cérémonie	samedi	A17h

Ouverture de la salle 1/4 heure avant les rondes.

Accueil des participants :

Samedi à partir de 14h

Tout joueur se présentant après 17h00 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Adultes : Jeunes :

Répartition des Prix (indiquer que la liste des prix figure en annexe, avec affichage dans la salle de tournoi avant la Nième ronde. Préciser les modalités d'attribution des prix, ex aequo, non-cumulables, catégories, système Hort, etc....

Exemple :

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général sont répartis au système Hort. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

Les joueurs non classés concourent pour la tranche ELO correspondant à leur performance après la 6ème ronde.

Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

Article 6 : Classement

Départage des ex aequo : (indiquer les systèmes choisis dans l'ordre)

Exemple :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Pour le tournoi fermé, les départages successifs sont le Sonneborn-Berger (C'est la somme des points des adversaires que le joueur a battu, et la demi-somme des points des adversaires contre lesquels le joueur a annulé), le nombre de victoires puis la Performance. Pour les Opens, le départage entre les ex aequo est effectué par le Buchholz tronqué (scores ajustés des adversaires moins les 2 plus faibles), le Cumulatif puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Préciser le délai autorisé pour le retard.

Rappel de la règle sur les forfaits injustifiés.

Exemple :

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus d'une heure de retard est considéré comme forfait. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 xx xx xx xx en précisant ses nom et prénom ainsi que le nom de l'open.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 9 : nullité par accord mutuel

Rappel de la Charte du Joueur (présente en pièce jointe au règlement) et du code de l'éthique de la FIDE

Mention de la clause d'encadrement de la proposition si elle existe.

Exemple :

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 25 coups.

Exemples de nulle interdite par accord mutuel :

- Partie nulle :

* la nulle par accord mutuel n'est pas autorisée. Deux joueurs faisant une nulle par accord mutuel seront sanctionnés par une double perte.

* Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

* En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu), ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion, alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer le nulle à l'arbitre.

* Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent

« ½ » ou « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent les pièces.

Article 10 : Rappels

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi : par exemple

- appariements accélérés pendant les rondes; système
- exclusion après 2 forfaits ou un forfait non justifié,
- respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),
- aucune nullité ne sera accordée avant le Nième coup et (ou) ...heure(s) de jeu,
- les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre,
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,
- si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés,
- les photos avec flash ne seront acceptées que durant les dix premières minutes de la ronde,
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- vente de littérature échiquéenne interdite dans l'aire de jeu
- signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- buvette installée loin de la salle de jeu
- toute dégradation entraînera une exclusion
- animations

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Exemple :

L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 11 :

Arbitre Principal :

Autres Arbitres :

(indiquer le titre : Arbitre International, Arbitre FIDE, Fédéral 1, 2 3 ou 4, Stagiaire)

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : (pour les tournois de haut niveau) Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

Exemple :

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

TRAITEMENT DES TOURNOIS
RÉCAPITULATIF DES PARTICIPANTS

TOURNOI :

N° d'homologation :

Date(s) : du au

Nom et numéro de licence de l'arbitre principal :

Nombre de participants (ayant joué au moins une ronde)	
--	--

Nombre de joueurs ayant présenté une licence F.F.E valable pour la saison en cours :	
Nombre de joueurs étrangers n'ayant pas de licence F.F.E à présenter : (un étranger inscrit sur la liste FRA de la F.I.D.E n'entre pas dans cette catégorie mais dans la première voire dans les suivantes)	
Nombre de joueurs licenciés F.F.E ayant fourni une attestation sur l'honneur (faute de pouvoir présenter leur licence valable pour la saison en cours) Rappel : l'arbitre doit impérativement joindre ces attestations au rapport technique.	
Nombre de joueurs ayant pris une licence sur place : (et dont les noms figurent dans la liste ci-dessous)	
TOTAL (qui doit être égal au nombre de participants) :	

Liste des joueurs ayant pris une licence sur place :

Nom et prénom des nouveaux licenciés	Date de naissance

Faire une seconde liste si besoin.

Nom et adresse du responsable local de ces prises de licences :

.....

Ces nouvelles licences figurent sur l'état-navette du club de.....

Je soussigné (arbitre principal) **certifie l'exactitude de ces données. Je sais que ma responsabilité est pleinement engagée.**

Date et signature de l'arbitre

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.....certifie sur l'honneur que je suis titulaire d'une licence A
valable pour la saison en cours.

Mon nom :

Mon prénom :

Mon adresse :

Mon numéro de licence :

Mon club :

Ligue d'appartenance :

Date et signature



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.....certifie sur l'honneur que je suis titulaire d'une licence B
valable pour la saison en cours.

Mon nom :

Mon prénom :


Mon adresse :

Mon numéro de licence :

Mon club :

Ligue d'appartenance :

Date et signature

	<p>FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE</p> <p>FICHE de CALCUL des DROITS d'HOMOLOGATION</p>
---	--

Pour des tournois à cadence lente.

Ce document, avec le chèque des droits d'homologation à l'ordre de la F.F.E., doit être expédié avec le rapport technique du tournoi à la Fédération Française des Échecs, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines Cedex

Les droits d'homologation s'élèvent à 7% du montant total des inscriptions pour les tournois homologués. Pour les tournois fermés à normes de titre international, ceux qui sont organisés en partenariat avec la F.F.E. sont exonérés de droits, les autres ont des droits d'homologation fixes :
 150 Euros pour un tournoi de Maîtres – 300 Euros pour un tournoi de Grands Maîtres.

Nom de l'événement :
Numéro d'homologation FFE :
Date(s) de l'événement : du au
Lieu (commune, département, ligue) :
.....
Nom, prénom et coordonnées de l'organisateur :
.....

TOURNOI au système suisse (Open) : Calcul du montant total des inscriptions

	Nombre d'Inscrits	Montant	Total
Seniors Plein tarif	x	=	
Seniors Tarif réduit	x	=	
Seniors Tarif supplément		=	
Jeunes (-20 ans) Plein tarif	x	=	
Jeunes (-20 ans) Tarif réduit	x	=	
Jeunes (-20 ans) Tarif sup	x	=	
Invités	x	=	
		Totaux	=
			x 7 %
Droits d'homologation			=

AUTRES TOURNOIS	Montant	Taux	Total €
Toutes Rondes, Matches ou Éliminations - Total des Inscriptions		%7	
Tournoi à Norme de MI – Fixe 150 €	--	--	
Tournoi à Norme de MI – Fixe 300 €	--	--	

Droits d'homologation =

Partenariat F.F.E.**Exonération**

Fait à

Le

Signature de l'arbitre

Signature de l'organisateur



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE
Avertissement Écrit**

Identification de l'arbitre rédacteur

Nom et prénom :
 Numéro de licence :
 Titre :

Caractéristiques techniques du tournoi

Nom :
 Numéro d'homologation FFE :
 Dates du tournoi :

En application de l'article 12.9 des règles du jeu, l'arbitre principal inflige un avertissement écrit à :

Identification du joueur sanctionné

Nom et prénom :
 Numéro de licence :
 Adresse postale :

MOTIF de l'AVERTISSEMENT

.....

Date et signature de l'arbitre :

Selon l'article 34.2 du Règlement Intérieur de la DNA, tout avertissement écrit donné à un joueur par un arbitre est archivé pendant 2 ans par le Directeur des Sanctions. Le deuxième avertissement donné au même joueur entraîne une suspension individuelle de participer aux compétitions homologuées.

- de 8 mois pour 2 avertissements écrits donnés sur une période de 1 an
- de 4 mois pour 2 avertissements écrits donnés sur une période de 2 ans.

L'avertissement est remis au joueur et affiché dans la salle de jeu. Si le joueur est absent, l'arbitre se charge d'informer le joueur averti par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le joueur a la possibilité de faire appel de l'avertissement dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception, devant la commission d'appel sportif. L'appel a un caractère suspensif. Lorsque la décision concernant le 2e appel est définitive, elle est publiée dans le Bulletin des Arbitres et communiquée au service gestionnaire des fichiers des licenciés pour diffusion de la liste des suspendus en annexe à ces fichiers.

Destinataires : intéressé, arbitres, DTTS DNA FFE

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Ce barème a comme base une constante appelée « P ». La valeur de « P » est égale à 17 euros au 1er janvier 2010. Elle peut être réactualisée par le Comité Directeur de la F.F.E (*remarque : jadis, cette constante correspondait à la part fédérale d'une licence senior. Cette correspondance n'est plus appliquée*).
- Le calcul de l'indemnité est valable pour l'arbitre principal. L'arbitre adjoint, dès lors qu'il est titulaire d'un titre, perçoit une demi-indemnité (sauf cas particuliers définis en l'article 5), est hébergé, et reçoit des frais de déplacements. L'arbitre stagiaire ne perçoit aucune indemnité, mais est hébergé. L'organisateur n'est pas tenu de lui verser des frais de déplacements. La présence d'un arbitre candidat n'implique aucune obligation de la part de l'organisateur.
- Rappel des quotas : un arbitre par tranche de 100 joueurs. *Exemple pour 120 joueurs : un arbitre principal + un arbitre adjoint (titré, stagiaire ou candidat)*.
- L'indemnité journalière d'un arbitre est comprise entre **50 € (plancher) et 85 € (plafond)**. Des dispositions spécifiques sont appliquées dans certains cas définis au paragraphe 5.
- Dès lors qu'un tournoi est homologué, l'organisateur est tenu de faire appel à un arbitre fédéral ayant au moins le titre minimal requis (voir Livre de la Fédération : tournois homologués). L'indemnisation de l'arbitre est obligatoire et doit nécessairement figurer dans le budget de l'événement. Si un arbitre fait don d'une somme correspondant partiellement ou totalement au montant de l'indemnité due, cette opération apparaît à la fois en dépenses (ligne budgétaire « arbitrage ») et en recettes (don).
- Le paiement de l'indemnité s'effectue avant le début de la dernière ronde. Une fiche d'indemnisation, signée par l'arbitre et par l'organisateur, est établie en double exemplaire.
-

2) FRAIS DE DÉPLACEMENTS

- L'arbitre doit nécessairement utiliser son véhicule :
 - option 1 : **0,30 € / km (tarif indicatif, se reporter au tarif en vigueur de la FFE) +** remboursement des péages sur présentation des justificatifs.
 - option 2 : frais réels (s'il n'y a pas eu accord préalable entre l'organisateur et l'arbitre, l'option 1 est systématiquement adoptée).
- L'arbitre ne doit pas utiliser son véhicule : tarif S.N.C.F 2ème classe, augmenté d'un forfait « petits déplacements » d'un montant de **20 euros**.

3) HÉBERGEMENT

Il est parfois nécessaire de prévoir pour l'arbitre un hébergement. Ce dernier comprend alors les nuitées en hôtel 2 étoiles ou équivalent et les repas au tarif conforme aux textes en vigueur, s'il n'y a ni pension complète, ni repas préparés par le comité organisateur.

4) MISE À DISPOSITION D'UN ORDINATEUR PERSONNEL, FRAIS DIVERS

Si l'arbitre apporte le matériel informatique nécessaire à la gestion du tournoi, l'organisateur lui verse **un forfait de 40 euros**.

Tous les frais que l'arbitre a pu engager pour l'arbitrage concerné (courrier, frais de téléphone, papeterie, etc) sont remboursés sur présentation de justificatifs ou d'attestations sur l'honneur.

5) CALCUL DES INDEMNITÉS

- **Matches officiels organisés par la F.F.E, la Ligue, le C.D.J.E, le club : I = 50 € par jour**

Pour les matches nécessitant la présence de plusieurs arbitres, chaque arbitre, même lorsqu'il est adjoint (dès lors qu'il est titré) perçoit la somme de 50 € (pas d'application de la règle de la demi-indemnité).

- **Tarifs adoptés pour deux grands événements nationaux :**

Dans la mesure où le matériel informatique est fourni lors des Championnats de France, les arbitres ne recevront pas d'indemnité pour ce matériel.

- Championnats de France des jeunes :

425 euros pour le Superviseur et pour chaque arbitre principal responsable des catégories suivantes : juniors, cadets, minimes, benjamins, pupilles **et Open A**,

390 euros pour chaque arbitre principal responsable des catégories suivantes : poussins, petits poussins **et Open B**.

Adjoints (titulaires d'un titre) : **250 euros**

- Championnats de France :

425 euros pour le Superviseur et les arbitres principaux,

250 euros pour les arbitres adjoints (dès lors qu'ils sont titrés, y compris AF4)

Remboursement sur la base du tarif kilométrique de 2° classe SNCF, en vigueur le jour du déplacement.

Celui - ci est calculé sur la base de la distance aller à vol d'oiseau, disponible à l'adresse suivante : <http://lion1906.com/Pages/francais/recherche/orthodromie/orthodromie.html>

DISTANCE ALLER	CONSTANTE	PRIX KM
D (km)	C	K
1-16	0,7584	0,1895
17-32	0,2440	0,2110
33-64	2,0181	0,1557
65-109	2,8159	0,1451
110-149	3,9828	0,1389
150-199	7,8822	0,1163
200-300	7,5611	0,1178
301-499	13,3055	0,1004
500-799	17,9775	0,0898
800-999	31,3880	0,0736

Valeurs au 29 janvier 2014

Formule de remboursement du trajet aller : $R = C + (D \times K)$

Le remboursement total correspond au remboursement aller multiplié par 2 + 20 € forfaitaires couvrant les frais annexes (domicile - gare notamment).

EXEMPLE :

Paris - Tours = 204 km à vol d'oiseau

Remboursement : $R = 7,5611 + (204 \times 0,1178) = 31,5923 = 31,59$

Remboursement total : $(31,59 \times 2) + 20 = 83,18 \text{ €}$

- **Tournois au système suisse (cadence non rapide)**

Soit I l'indemnité à verser à l'arbitre.

$I = X \times P$

$X = A+B+C+D$

(rappel : P est égal à 17 euros, voir paragraphe 1)

A = nombre de rondes

B = nombre de joueurs divisé par 20

C = nombre de joueurs titrés divisé par 10 (titrés : GM, MI, MF)

D = somme des prix du tournoi divisée par 1500

Les variables B, C et D sont arrondies à l'entier supérieur.

Exemple : soit un tournoi de 7 rondes en 5 jours, regroupant 285 joueurs dont 21 titrés. Total des prix versés

aux joueurs = 6500 €

A= 7

B = 285 / 20 = 14,25 soit 15

C = 21 / 10 = 2,1 soit 3

D = 6500 / 1500 = 4,33 soit 5

I = (7 + 15 + 3 + 5) x 17 = 30 x 17 = 510 euros

Indemnisation d'un arbitre adjoint : 510 / 2 = 255 €

- **Tournois de parties rapides au système suisse**

Soit I l'indemnité à verser à l'arbitre.

R = nombre de rondes

D = somme des prix divisée par 1500

K = coefficient établi en fonction du nombre de joueurs

K = 0,4 jusqu'à 50 joueurs

K = 0,5 de 51 à 100 joueurs

K = 0,6 de 101 à 150 joueurs

K = 0,7 de 151 à 200 joueurs

K = 0,8 au-delà de 200 joueurs

$$I = (K \times R \times P) + (D \times P)$$

Exemple N°1 :

Soit un tournoi de 5 rondes avec 45 joueurs. Pas de prix en espèces.

I = (0,4 x 5 x 17) = 2 x 17 = 34 €

Somme portée à 50 € en vertu de l'application du plancher (voir les principes généraux)

Exemple N°2 :

Soit un tournoi de 7 rondes avec 75 joueurs, 1000 € de prix.

I = (0,5 x 7 x 17) + (900/1500 x 17) = 59,5 + 10,2 = 69,7 €

Tournois toutes rondes

Rappel : le système de Scheveningen n'entre pas dans cette catégorie, mais dans celle des matchs.

I = indemnité à verser à l'arbitre

J = nombre de joueurs

D = somme (non arrondie) des prix divisée par 1500

TOURNOIS À NORMES : I = (2,5 x J x P) + (D x P)

AUTRES TOURNOIS : I = (1,5 x J x P) + (D x P)

Exemple :

Soit un tournoi fermé à normes, 10 joueurs, 9 rondes, 1 ronde par jour, total des prix versés aux joueurs = 2000 euros.

I = (2,5 x 10 x 17) + (2000/1500 x 17) = 425 + (1,33 x 17) soit 425 + 22,6 = 447,6 €.

Remarque : en vertu de l'application du plancher (voir les principes généraux) l'indemnité sera 9 x 50 € = 450 €.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE Fiche d'indemnisation de l'arbitre

N° d'indemnité interne à l'arbitre :/20.....

(Ex : fiche 2/2014 pour ma 2ème manifestation arbitrée en 2014)

IDENTIFICATION DE L'ARBITRE

Nom et prénom de l'arbitre :

Numéro de la licence FFE de l'arbitre :

Adresse de l'arbitre :

Date(s) de la manifestation échiquienne :

Nom de la manifestation échiquienne :

Numéro d'homologation F.F.E :

Lieu (préciser la commune et le département) :

IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR

Nom (et adresse du siège social) de l'Association sportive organisatrice :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique :

Nom du responsable de la manifestation :

Remboursement de Frais de déplacement

Option 1 : Frais kilométriques se reporter au tarif FFE + péages sur justificatifs Total :€

Option 2 : Tarif SNCF 2ème classe +forfait petits déplacements Total :€

Don de l'arbitre:€

Montant de l'indemnité versée à l'arbitre:€

Hébergement

Hôtel (standard hôtel 2 étoiles, pension complète ou demi-pension) Total :€

Repas (conformément au tarif en vigueur s'il n'y a ni pension complète, ni repas préparé) Total :€

Montant de l'indemnité versée à l'arbitre :€

Mise à disposition d'un ordinateur personnel, Frais divers

Forfait 40 € pour fourniture de son matériel informatique Total :€

Frais engagés par l'arbitre (courriers, téléphone, papeterie, etc..) sur présence de justificatifs Total:€

Don de l'arbitre:€

Montant de l'indemnité versée à l'arbitre:€

Indemnité d'arbitrage

Se référer pour le calcul aux règles définies dans le Livre de l'Arbitre

Montant de l'indemnité versée à l'arbitre = € (dont € reversés au club)

*Rq : montant à déclarer dans les Bénéfices Non Commerciaux sur la déclaration fiscale,
Sans charge sociale si le total annuel reste inférieur à 14,5 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale
(5444 € en 2014)*

TOTAL versé à l'arbitre = €
(et € reversés à)

Signature de l'arbitre

Date et Signature de l'organisateur

Coordonnées de l'arbitre

....., le.....

Monsieur (Madame)

Vous avez participé au tournoi de que vous avez abandonné avant la fin du tournoi, après la ronde sans me prévenir de votre départ. Vous avez donc été apparié contre une personne qui vous a attendu en vain.

Je vous prie de bien vouloir m'indiquer dans les plus brefs délais le motif justifié de votre abandon.

Sans réponse de votre part au plus tard le, je serais hélas dans l'obligation, en tant qu'arbitre principal de ce tournoi, de signaler cet abandon non justifié à la Direction des Tournois (Fédération Française des Échecs) qui appliquerait à votre rencontre une **suspension automatique de votre licence pour une durée de trois mois**, conformément aux règlements fédéraux.

Dans l'attente de votre réponse (*à me faire parvenir à l'adresse mentionnée dans le cadre ci-dessus : coordonnées de l'arbitre*), je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signature de l'arbitre du tournoi



DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE
Attestation de Stage Pratique
AFJ – AF4 - AF3 (rayez la mention inutile)

Stagiaire (Nom, prénom) :

N° FFE du stagiaire et Ligue :

Nom, dates du tournoi, ligue :

Cadence et nombre de rondes :

Arbitre principal (Nom, Prénom, Titre) :

	<i>bien</i>	<i>à améliorer</i>	<i>remarques</i>
Gestion de tournoi <ul style="list-style-type: none"> • matériel, réglage pendules... • pointage, contrôle des licences... • logiciel d'appariement : saisie joueurs, résultats, classements... • maîtrise des appariements, explications... • vérification résultats... • règles du jeu, mise à disposition, affichage... • calcul des prix... 			
Gestion incidents, zeitnot			
Relations avec les joueurs <ul style="list-style-type: none"> • présence • confort joueurs 			
Relations avec l'organisateur			

Au vu des éléments observés ci-dessus, j'atteste en ma qualité d'arbitre principal que le stagiaire
 est apte à prétendre au titre d'arbitre fédéral (indiquez le niveau AFJ, AF4 ou AF3)AF...

doit effectuer un nouveau stage pratique

Fait à _____

Signature :